

Arrêté électoral particulier n°2022-05-06-AA portant sur l'implantation, l'organisation et la composition du bureau de vote

Commission recherche

Élections partielles

Collège 2 – secteur 2 et 4

Scrutin du jeudi 19 mai 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 37 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment le second chapitre de son titre 1 ;
- VU l'arrêté électoral n°2022-04-13-01 du 13 avril 2022 portant élection à la Commission Recherche ;

- VU l'arrêté n° 2022-05-05-02 du 5 mai 2022 portant modification de l'arrêté électoral n°2022-04-13-03 ;
- VU l'arrêté n°2022-05-06-03 relatif aux listes de candidat(e)s pour la Commission recherche ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif du 20 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet

Les bureaux de vote sont en charge du scrutin lié à la désignation du ou de la représentant(e)s de la Commission recherche énuméré(e) dans l'arrêté électoral susvisé.

La liste électorale indique le lieu de vote pour chacun(e) des électeur(ric)e(s).

Article 2. Implantation du bureau de vote :

2.1. Pour les électeur(ric)e(s) rattaché(e)s administrativement à l'UFR Médecine et pharmacie

Le bureau de vote est situé à l'adresse suivante :

Campus de Poitiers
UFR Médecine et pharmacie
Bâtiment D1,
6 Rue de la Milétrie,
86000 Poitiers
Bureau de Michelle Dubreuil

2.2. Pour les électeur(ric)e(s) rattaché(e)s administrativement à l'UFR Lettres et langues, et à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

Le bureau de vote est situé à l'adresse suivante :

Campus de Poitiers
UFR Lettres et langues
Bâtiment A3 – 1^{er} étage – Aile D
1 rue Raymond Cantel
86 000 POITIERS
Salle D107

2.3. Pour les électeur(ric)e(s) rattaché(e)s administrativement à l'UFR Sciences humaines et arts

Les bureaux de vote sont situés à l'adresse suivante :

Campus de Poitiers :

Campus de Poitiers
UFR Lettres et langues
Bâtiment A3 – 1^{er} étage – Aile D
1 rue Raymond Cantel

86 000 POITIERS

Salle D107

Centre-ville de Poitiers :

Centre-ville de Poitiers
UFR Sciences humaines et arts
Hôtel Fumé – Bâtiment E15
8 rue René Descartes
86 000 POITIERS
Aile de direction – 1^{er} étage
Bureau du secrétariat

Article 3. Organisation du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert de **08h30 à 16h30** le **jeudi 2 juin 2022**.

Article 4. Composition du bureau de vote

4.1. Campus – UFR Médecine et pharmacie

Le bureau de vote situé à l'UFR Médecine et pharmacie est composé de :

- Madame Virginie NEVEU, Présidente du bureau de vote ;
- Madame Emmanuelle BALLEY, Assesseure du bureau de vote ;
- Madame Michelle DUBREUIL, Assesseure du bureau de vote ;

En cas d'absence de Madame Virginie NEVEU, la présidence du bureau de vote est assurée par Madame Sophie GUEGUEN.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseures du bureau de vote, Madame Marine CHATENDEAU et Madame Linda GAINON sont désignées pour assurer la suppléance le cas échéant.

4.2. Campus – UFR Lettres et langues

Le bureau de vote situé à l'UFR Lettres et langues est composé de :

- Madame Céline GUILLEE, Présidente du bureau de vote ;
- Madame Annick GAUTHIER, Assesseure du bureau de vote ;
- Madame Corinne DAMPURE, Assesseure du bureau de vote ;

En cas d'absence de Madame Céline GUILLEE, la présidence du bureau de vote est assurée par Madame Hélène YECHE.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseures du bureau de vote, Madame Myriam GARNIER et Madame Delphine GARCIA sont désignées pour assurer la suppléance le cas échéant.

4.3. Centre-ville – UFR Sciences humaines et arts

Le bureau de vote situé au Centre-ville de Poitiers est composé de :

- Monsieur Eric MARCEAU, Président du bureau de vote ;

- Monsieur Jerome GREVY, Assesseur du bureau de vote ;
- Madame Marjolaine MAUROUX, Assesseure du bureau de vote ;

En cas d'absence de Monsieur Eric MARCEAU, la présidence du bureau de vote est assurée par Monsieur Matthieu LEE.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseurs du bureau de vote, Monsieur Serge HELIAS et Madame Nadia SGOIFO sont désigné(e)s pour assurer la suppléance le cas échéant.

Article 5. Publication et exécution

Le Directeur de l'UFR Médecine et pharmacie, la Directrice de l'UFR Lettres et langues, le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que le Directeur de l'INSPE, leurs Responsables administratif(ve)s sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université.

À Poitiers, le vendredi 20 mai 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

**P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques**

Przemyslaw SOKOLSKI

